ACCES A UN MEDECIN

La CPTS Audomaroise s'organise afin de faciliter l'accès à un médecin pour les patients du territoire.

A ce jour, la démographie médicale ne permet pas de répondre à l'ensemble des demandes. Pour autant, la CPTS œuvre aux côtés des partenaires locaux pour faire évoluer favorablement le nombre de médecins.

Vous n'avez pas de médecin traitant, vous venez d'emménager sur le territoire ?

Vous pouvez consulter :

* l'annuaire Santé d'Ameli Annuaire santé d'ameli.fr : trouver un médecin, un hôpital...
* les différentes plateformes de prises de rendez-vous (type Doctolib, Maïa, Ma blouse blanche …)

Malgré vos recherches vous ne trouvez pas de médecin et vous avez besoin d'une consultation :

Vous n'avez pas de moyen de transport pour vous rendre en consultation ?

Le territoire propose différents modes de transport :
* Transport à la demande Transport à la demande - Mouveo (ca-pso.fr)
* Mouvéo Mouveo - Transports en commun Audomarois (ca-pso.fr)
* CCHF
* Service SORTIR +

Vous avez besoin d'un accompagnement personnalisé dans vos démarches d'accès aux droits et aux soins ?

Il existe différentes ressources mobilisables sur le territoire :

* La Mission Accompagnement Santé de votre Caisse d'Assurance Maladie (CPAM)

Pour être accompagné, prenez contact :
- soit à l'accueil de votre CPAM ;
- soit par la messagerie de votre compte Ameli ;
- soit par téléphone au 36 46

***** Les médiateurs santé de la CAPSO : Médiateurs santé - CAPSO (ca-pso.fr)
***** Les CCAS de votre commune
* Les maisons France Service

La CPTS n'est pas un service médical.
En cas d'urgence vitale, merci de contacter le 15.